

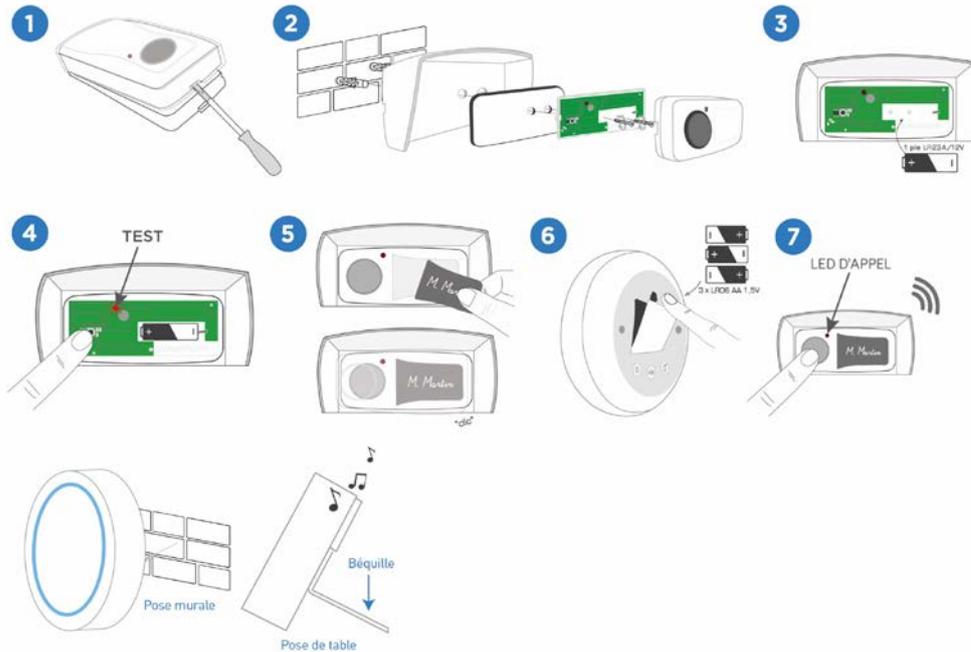
RONDO Notice

DESCRIPTION DU PRODUIT

Ce carillon est un carillon Radio à piles. Le kit se compose d'un émetteur et d'un récepteur. L'émetteur et le récepteur sont déjà programmés et sont prêts à l'emploi. Fréquence de fonctionnement des produits : **433,92 MHz**. Puissance d'émission < **20 mW**. Alimentation : Emetteur : **1 pile LR23A / 12V (fournie)**. Récepteur : **3 piles LR06 AA 1,5V**

INSTALLATION

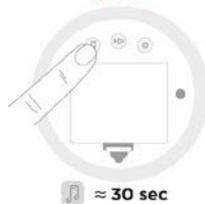
Déjà programmé et prêt à l'emploi



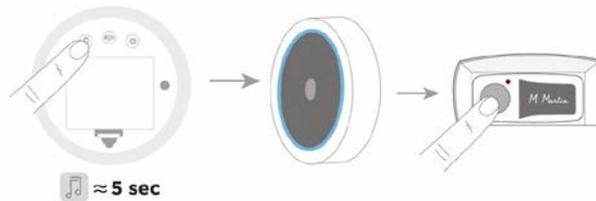
Réglages



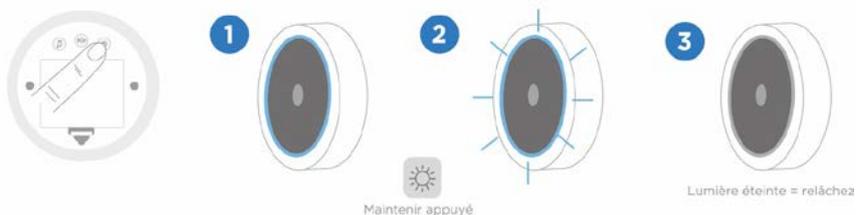
Reset



Reprogrammation (si nécessaire)



Activer - Désactiver la lumière



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

La société Urmet France, 94 rue de la Belle Etoile, F-95941 Roissy Charles de Gaulle, déclare pour le produit

42300 KIT CARILLON RADIO RONDO

Est en conformité avec les directives Européennes suivantes :

Directive **RED 2014/53/UE**, relative à la mise sur le marché des équipements radioélectriques,

Directive **RoHS 2011/65/UE**, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Directive **CEM 2014/30/UE**, relative à la compatibilité électromagnétique

Pour assurer sa conformité à ces directives européennes, ce produit est conforme aux normes applicables suivantes :

- | | |
|-------------|---|
| EN 62368-1 | Équipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information et de la communication - Partie 1 : exigences de sécurité |
| EN 62479 | Évaluation de la conformité des appareils électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz) |
| EN 301489-1 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques - Partie 1 : exigences techniques communes |
| EN 301489-3 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radioélectriques - Partie 3 : Conditions spécifiques pour les dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant à des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz |
| EN 300220-1 | Dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant dans la plage de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz - Partie 1 : caractéristiques techniques et méthodes de mesure |
| EN 300220-2 | Dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant dans la plage de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz - Partie 2 : Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'Article 3, paragraphe 2, de la Directive 2014/53/UE pour les équipements radioélectriques non spécifiques |

INFORMATIONS

Cette notice fait partie intégrante du produit. Veuillez utiliser cet article uniquement pour l'usage auquel il est destiné. L'appareil ne doit pas être exposé à des égouttements d'eau ou des éclaboussures ou à proximité d'une source de chaleur (radiateur par exemple). Aucun objet rempli de liquide ne doit être placé à proximité de l'appareil. Ne pas nettoyer avec des substances abrasives ou corrosives. Utiliser un simple chiffon doux. Ne jetez pas les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune. Ne laissez pas les enfants jouer avec le produit ou avec les emballages. Il est impératif de garder une preuve d'achat durant la période de garantie.